

Liberté

LIBERTÉ
ART & POLITIQUE

Pour un prix du roman

Hubert Aquin

Volume 4, Number 22, April 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/30127ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Aquin, H. (1962). Pour un prix du roman. *Liberté*, 4(22), 194–196.

Pour un prix du roman

Par définition, la littérature est impayable. Elle ne peut s'évaluer ni d'après le travail horaire de l'écrivain, ni selon le prix de revient du papier imprimé. Tout système tarifaire devient arbitraire devant ce produit pourtant très courant de la civilisation moderne, si bien qu'il paraîtra plus logique aux sociologues de demain, chinois sans doute, d'établir une corrélation entre le prix des livres et celui des messes pour les morts que de chercher un lien causal entre la qualité des oeuvres et leur coût en librairie.

Nous assistons présentement, au Canada Français, à une tentative sûrement inconsciente de dévaluation de la "chose" littéraire. Nos éditeurs qui rivalisent de dynamisme semblent, hélas, secrètement d'accord pour offrir au public une littérature de troisième ordre, écrite pauvrement, bâclée ou intrinsèquement destinée à son rachat par les pouvoirs publics. Une littérature de bon aloi pour les sous-comités de tous les conseils possibles des Arts !

L'édition canadienne-française produit des livres, mais très peu d'auteurs. Pis encore, elle réussit à faire fuir les écrivains de valeur et compromet ainsi la manifestation dynamique d'une littérature canadienne enracinée. De plus, il me semble qu'un nouveau dérivé du régionalisme s'abat sur nos lettres, régionalisme de médiocrité, de morale, de localisation, de souci outré d'une actualité québécoise et cela ne peut qu'aggraver notre situation de "colonisés culturels" à l'égard d'une France métropolitaine qui continuera, en dédaignant avec raison nos petits lancements en vase clos et nos gloires de clocher, de nous dispenser la vraie, la bonne littérature : non seulement celle de France mais aussi la nôtre ! C'est la Fran-

ce, encore une fois, qui nous apprendra à attacher de l'importance à nos propres écrivains et qui nous dictera ainsi l'image que nous devons garder de notre propre pays, ce qui équivaut incontestablement à un dérivé culturel du colonialisme.

Nous n'admettons pas cette étreinte étouffante et nous sommes résolus à défendre la littérature canadienne-française contre les méthodes subtiles, et institutionnelles, de sabotage dont elle est l'objet. Il ne fait aucun doute, pour nous, que l'édition canadienne-française doit servir plus efficacement notre littérature. Puisque nos éditeurs ne paraissent pas s'inquiéter de l'exode de nos meilleurs écrivains, nous nous inquiétons à leur place. La littérature n'est ni un appendice des chroniques du cœur, ni une anthologie de brouillons, ni la dactylographie des émissions de radio, ni une rallonge des reportages que nous estimons à leur place dans les journaux, mais une entreprise solitaire, grave, profonde et nous tenons pour essentiel d'en préserver son caractère unique d'oeuvre d'art. On ne nous fera jamais avaler des polygraphes pour des écrivains, pas plus que, même à grands coups de tirage, on ne nous persuadera que l'édition canadienne-française dans l'ensemble donne un juste portrait de notre littérature.

* * *

C'est pourquoi, nous, de la revue **LIBERTE**, décidons aujourd'hui de poser un acte pour défendre cette littérature canadienne à laquelle nous croyons et dont trop de gens font bon marché.

Pour lutter contre cet avilissement de notre littérature et contre cette sous-estimation des goûts et des besoins du public, pour dire aux vrais écrivains, connus ou inconnus, que nous croyons en eux et que nous plaçons d'emblée leurs oeuvres au-dessus de tous les succédanés littéraires auxquels on veut nous habituer, nous avons décidé d'agir. **LIBERTE** fonde un prix littéraire, **LE PRIX LIBERTE DU ROMAN**, et convie dès aujourd'hui les écrivains à soumettre leurs manuscrits.

L'oeuvre primée sera lancée à Montréal et à Paris simultanément en décembre prochain, dans la saison dite "des prix", et sera distribuée largement dans tous les pays francophones par une grande maison d'édition de Paris et au Canada par un distributeur dynamique. Le jury sera composé de cinq "personnalités" qui ne recoupent aucunement les professionnels canadiens des jurys littéraires depuis quinze ans. Un Belge, un Français

et trois Canadiens feront partie de ce jury. Aucun prêtre ne siégera sur ce jury ; les écrivains qui nous soumettront des manuscrits peuvent être assurés qu'ils ne seront pas écartés pour des raisons de petite morale. De plus, aucun homme d'affaires, si éditeur soit-il, ne sera admis à délibérer sur les mérites des manuscrits soumis.

Voici quelles sont les conditions de ce concours littéraire :

1) Est éligible au **PRIX LIBERTE DU ROMAN** toute oeuvre romanesque (roman ou récit) écrite en français par un Canadien ou par un résident au Canada ;

2) Le concours est rigoureusement secret, et nous nous engageons à ne décerner qu'un seul prix, sans toutefois nous engager à décerner absolument ce prix si aucun ouvrage ne rallie la majorité des voix du jury ;

3) Les manuscrits, en quatre exemplaires dactylographiés, sur feuillets moyens de $8\frac{1}{2} \times 11$ d'un nombre minimum de 175, doivent être adressés au plus tard le 1er septembre 1962 à Me Antoine Taschereau, 922, rue Hartland, Montréal 8, accompagnés d'une lettre scellée dans laquelle l'auteur doit révéler son nom et le pseudonyme qu'il a inscrit en tête de chaque manuscrit. Seule l'enveloppe du gagnant sera décachetée par Me Taschereau, le jour de la proclamation ;

4) Une bourse en dollars très importante sera remise au gagnant qui, de plus, sera édité gratuitement par **LES EDITIONS LIBERTE** et distribué internationalement, selon un contrat-type qui lui ménage des royautés sur les exemplaires vendus ;

5) Les noms des membres du jury seront dévoilés lors de la proclamation du gagnant du **PRIX LIBERTE DU ROMAN**.

Notre seul but est de découvrir un auteur et de lui assurer, par une distribution rationnelle, une audience internationale. **LE PRIX LIBERTE** sera le seul prix littéraire décerné au Canada qui puisse se comparer aux grands prix littéraires internationaux.

Hubert AQUIN